

Formation Data protection officer (DPO)

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

Denis JACOPINI vous informe

Formation Data protection officer (DPO)

Le data protection officer sera obligatoire en France dans certaines entreprises le 25 mai 2018. Voici ce qu'il faut savoir sur son rôle.

D'ici le 25 mai 2018, les entreprises et les administrations qui utilisent des données à caractère personnel devront recourir aux services d'un data protection officer (DPO).

Quel est son rôle et ses obligations ?

Data protection officer : définition

Les données sont présentes en masse dans les entreprises. Ce qui peut poser des risques en matière de sécurité mais aussi de légalité. Pour aider les entreprises, un nouveau métier a le vent en poupe dans le secteur du numérique : le data protection officer (DPO).

Sa mission est la suivante : s'assurer que son employeur ou son client respecte la législation lorsqu'il utilise les données à des fins commerciales (mailing par exemple) mais aussi à des fins internes (logiciels RH). Son rôle est donc transversal, ce qui l'amène à travailler avec de nombreux départements : direction générale, marketing, développement ou encore RH. En cas de manquement à la loi, il est tenu d'alerter sa direction dans les plus brefs délais.

Son rôle est très polyvalent. En plus de connaissances en informatique et en cybersécurité, le data protection officer est tenu de posséder une grosse culture juridique, notamment en droit des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Aujourd'hui, des juristes spécialistes des NTIC, des informaticiens, des ingénieurs en cybersécurité peuvent exercer des fonctions de data protection officer au sein d'entreprises ou de cabinets de conseil.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



DÉSIGNATION
N° DPO-15945

Numéro de formateur
93 84 03041 84

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Datadock
Organisme validé
et référencé

Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

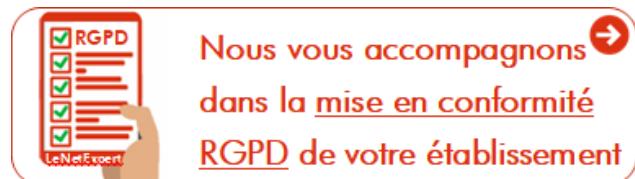
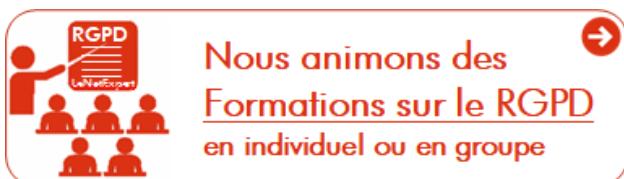
Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité

avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisément d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles

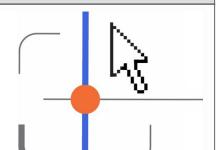
en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : *Data protection officer (DPO) : définition, formation et salaire*

Expertises Informatique à distance / Constats Informatique à distance | Denis JACOPINI

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LENETEXPERT .fr EXPERTISES DE SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES	 LE NET EXPERT MISES EN CONFORMITÉ	 SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
<input checked="" type="checkbox"/>	Expertises Informatique à distance / Constats Informatique à distance				

Malgré la technologie et les outils disponibles à ce jour, il

n'est pas possible de pouvoir réaliser une Expertise Judiciaire à distance. Cependant, avant qu'une Expertise Judiciaire soit demandée par un juge, un avocat ou une victime, il est possible qu'un état des lieux ou une Expertise Technique soit demandée à l'expert.

Etat des lieux à distance

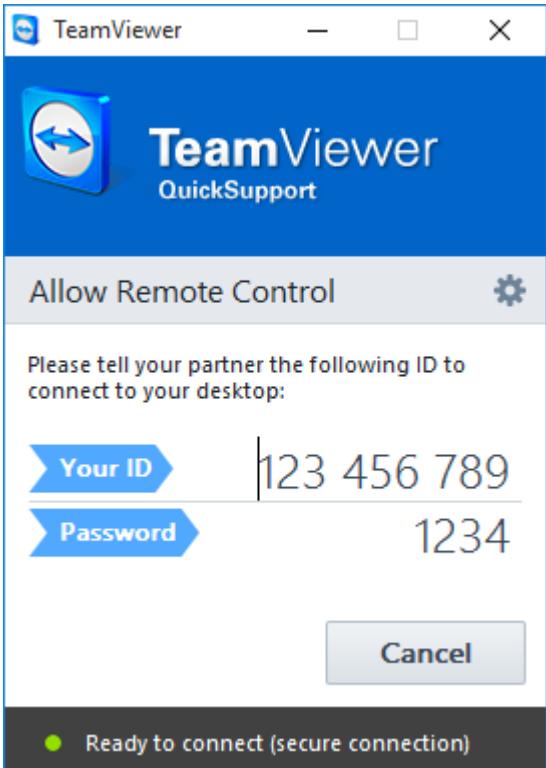
En vue d'estimer les coûts d'une future et probable expertise judiciaire ou bien afin de vérifier si l'état d'un système informatique permet de recueillir des informations, il peut être parfois nécessaire de procéder à un état des lieux à distance.

Au moyen d'un logiciel de prise de main à distance léger (ne nécessitant pas d'installation), vous permettrez ainsi à l'expert de procéder à un travail préliminaire bien utile et bien pratique pour avancer dans vos démarches de recherches de preuves.

Lancement des outils

Vous désirez lancer l'outils nous permettant de nous connecter sur votre ordinateur, cliquez sur la fenêtre correspondant à votre type d'équipement, descendez plus bas dans cette page jusqu'au type programme correspondant au type d'appareil sur lequel vous souhaitez nous permettre d'accéder.

Une fois le logiciel installé et lancé, vous n'aurez plus qu'à nous indiquez par téléphone au 06 19 71 79 12 les chiffres indiquée à droite de « Votre ID » et de « Mot de passe ».



Vous avez un ordinateur PC sous Windows

Téléchargez / Exécutez le programme en cliquant sur l'image ci-dessus.

Indiquez-nous ensuite par téléphone au 06 19 71 79 12 les chiffres indiquée à droite de « Votre ID » et de « Mot de passe ».

En nous permettant de nous connecter à distance sur votre équipement, vous vous engagez à ne pas rechercher la responsabilité de l'intervenant ou de son représentant pour toutes les conséquences causées par le(s) logiciel(s) utilisés, manipulations qu'il aura réalisées et les conséquences occasionnées.



Vous avez un ordinateur Apple sous MAC OS ?

Téléchargez / Exécutez le programme en cliquant sur l'image ci-dessus.

Indiquez-nous ensuite par téléphone au 06 19 71 79 12 les chiffres indiquée à droite de « Votre ID » et de « Mot de passe ».

En nous permettant de nous connecter à distance sur votre équipement, vous vous engagez à ne pas rechercher la responsabilité de l'intervenant ou de son représentant pour toutes les conséquences causées par le(s) logiciel(s) utilisés, manipulations qu'il aura réalisées et les conséquences occasionnées.



You have a computer under Linux

Download / Execute the program by clicking on the image above.

Indicatez-nous ensuite par téléphone au 06 19 71 79 12
les chiffres indiquée à droite de « Votre ID » et de « Mot de passe ».

En nous permettant de nous connecter à distance sur votre équipement, vous vous engagez à ne pas rechercher la responsabilité de l'intervenant ou de son représentant pour toutes les conséquences causées par le(s) logiciel(s) utilisés, manipulations qu'il aura réalisées et les conséquences occasionnées.



Vous avez un phone ou une tablette sous Androïd ?

A partir de votre appareil, Installez / Exécutez le programme en cliquant sur l'image ci-dessus.

Indiquez-nous ensuite par téléphone au 06 19 71 79 12 les chiffres indiquée à droite de « Votre ID » et de « Mot de passe ».

En nous permettant de nous connecter à distance sur votre équipement, vous vous engagez à ne pas rechercher la responsabilité de l'intervenant ou de son représentant pour toutes les conséquences causées par le(s) logiciel(s) utilisés, manipulations qu'il aura réalisées et les conséquences occasionnées.



Vous avez un phone ou une tablette iPhone ou iPad sous IOS ?

Téléchargez / Exécutez le programme dans l'App Strore en cliquant sur l'image ci-dessus.

Indiquez-nous ensuite par téléphone au 06 19 71 79 12 les chiffres indiquée à droite de « Votre ID » et de « Mot de passe ».

En nous permettant de nous connecter à distance sur votre équipement, vous vous engagez à ne pas rechercher la responsabilité de l'intervenant ou de son représentant pour toutes les conséquences causées par le(s) logiciel(s) utilisés, manipulations qu'il aura réalisées et les conséquences occasionnées.

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

[block id="24881" title="Pied de page Contenu Cyber"]

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Est-il risqué de se connecter au wifi public ? | Denis JACOPINI



Nous sommes de plus en plus nombreux à utiliser les bornes wifi des lieux publics, gares, hôtels, restaurants... Mais y a-t-il un risque à partager ces accès sans fil à internet avec d'autres ? Peut-on se faire pirater ses données ? Le point avec Denis Jacopini, expert en cybercriminalité.

Avec les smartphones ou ordinateurs portables d'aujourd'hui, se connecter au réseau wifi d'une gare ou d'un hôtel, quand on est en déplacement, est devenu presque banal. À l'étranger, c'est même la solution la plus simple pour surfer sur internet et relever ses e-mails, sans risquer d'exorbitants frais de « roaming » (coûts de connexion au réseau mobile local, facturés ensuite par l'opérateur français).

Résultat, on a tendance à surfer sur ces réseaux wifi avec la même insouciance qu'à la maison, sans aucune précaution. Ce qui n'est pas bien malin. Denis Jacopini, expert judiciaire en sécurité informatique, nous explique pourquoi.



Denis Jacopini, créateur du site LeNetExpert.fr et correspondant Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés), est aussi formateur en protection des données personnelles et en sécurité informatique. (Photo : DR)

À quoi faut-il faire attention, quand on se connecte à une borne wifi publique ou semi-publique, en ville ou dans un hôtel ?

Si possible, il faut choisir un réseau wifi où la connexion se fait avec un nom d'identifiant et un mot de passe personnalisés, différents pour chaque utilisateur. En cas d'utilisation malveillante du réseau par quelqu'un, cette identification fournit une piste, sur le plan judiciaire, pour remonter jusqu'à l'auteur. Avec les wifi qui proposent un identifiant et un mot de passe identiques pour tout le monde, on est moins protégé. Les réseaux wifi les plus dangereux sont ceux qui sont complètement ouverts, sans aucun mot de passe, où les utilisateurs sont impossibles à tracer.

Quel est le danger ? Se faire espionner ?

Tout à fait. À partir du moment où quelqu'un se trouve connecté au même point wifi que vous, il a techniquement la possibilité d'accéder aux informations qui transitent sur le réseau, il peut « voir » ce qui entre et qui sort. Les pirates utilisent pour cela des logiciels espions, appelés « sniffers », ou « renifleurs » en bon français. Ces programmes sont désormais très faciles à trouver et à télécharger sur internet. Plus ou moins sophistiqués, ils permettent de capter, trier et interpréter le « bruit » informatique qui transite par le wifi.



Le wifi public, c'est pratique, mais pas très sécurisé. (Photo : Flickr/Richard Summers)

La confidentialité de la navigation n'est donc pas garantie ?

En effet. Et pas uniquement sur les réseaux wifi, d'ailleurs. C'est ainsi depuis la création d'internet : les protocoles de communication du web ne sont pas cryptés. Mais de plus en plus de sites « sensibles » – par exemple les messageries électroniques, les banques, les boutiques en ligne, etc. – ont désormais des adresses commençant par « https » au lieu de « http ». Le « s », souvent associé avec un petit cadenas dans la barre du navigateur, signifie que les communications sont sécurisées. Quand on navigue sur internet via un wifi, il faut donc privilégier ces sites.

Le risque de se faire voler ses mots de passe, ou ses coordonnées bancaires, est donc bien réel ?

Oui, mieux vaut éviter de saisir des données confidentielles quand on navigue sur internet via un wifi public ou semi-public. On a ainsi vu des hommes d'affaires se faire voler des informations importantes, car ils utilisaient en toute confiance un wifi d'hôtel... sur lequel étaient aussi connectés des pirates !



Un café Starbucks à Londres, très apprécié pour sa connexion wifi gratuite. (Photo : Stefan Wermuth/Reuters)

Peut-on se faire abuser par une fausse borne wifi ?

Oui, c'est une raison supplémentaire de se méfier des réseaux complètement ouverts : certains pirates créent leur propre borne wifi à partir d'un simple ordinateur portable. Les passants se connectent dessus, par facilité, sans se douter qu'il ne s'agit pas du tout d'une « vraie » borne. Ensuite, la personne mal intentionnée n'a plus qu'à récupérer les informations qui transitent par le réseau qu'elle a créé... Aujourd'hui, c'est très facile de devenir pirate !

Comment se protéger ?

En s'abstenant de réaliser des opérations sensibles, comme des achats en ligne ou des opérations bancaires, sur un wifi public. Si on le peut, mieux vaut utiliser le réseau 3G ou 4G pour se connecter à internet en mobilité. Les informations qui transitent par cette voie sont beaucoup moins faciles à pirater. Il y a aussi la solution consistant à installer, sur son smartphone ou son ordinateur, ce qu'on appelle un « VPN ». C'est un logiciel qui crée un « réseau privé virtuel », une sorte de tunnel crypté pour vos communications internet. Cela ralentit un peu la connexion, mais c'est beaucoup plus sûr.



Zone de wifi gratuit à New York : en France comme à l'étranger, mieux vaut se connecter sur un nom de réseau connu, éventuellement signalé via l'affichage public. (Photo : Keith Bedford/Reuters)

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en cybercriminalité et en déclarations à la CNIL, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la formation de vos salariés afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Cet article vous plaît ? Partagez !

Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : <http://www.ouest-france.fr/leditiondusoir/data/492/reader/reader.html?t=1431534138729#!preferred/1/package/492/pub/493/page/7>

Par Corinne Bourbeillon



Sensibilisations et

Formations à la Cybercriminalité et au RGPD (Protection des données personnelles) – Redirect

Parce que la Cybercriminalité et la Protection des données personnelles sont liés, nous couvrons ces sujets concomitamment (Intervention en France et étranger)

Nos formations sont personnalisées en fonction du type de publics présent (Dirigeants, cadres , informaticiens, responsable informatique, RSSI, utilisateurs).

[Contactez-nous](#)

PROGRAMME

CYBERCRIMINALITÉ
COMMENT PROTÉGER VOTRE ORGANISME DE LA CYBERCRIMINALITÉ

Présentation

La France a rattrapé son retard en matière d'équipement à Internet mais à en voir les dizaines de millions de français victimes chaque année, les bonnes pratiques ne semblent toujours pas intégrées dans vos habitudes.

Piratages, arnaques, demandes de rançons sont légions dans ce monde numérique et se protéger au moyen d'un antivirus ne suffit plus depuis bien longtemps.

Avons-nous raison d'avoir peur et comment se protéger ?

Cette formation couvrira les principaux risques et les principales solutions, pour la plupart gratuites, vous permettant de protéger votre informatique et de ne plus faire vous piéger.

Objectifs

Découvrez les règles de bonnes pratiques et des attitudes responsables qui sont les clés permettant de naviguer sur Internet en toute sécurité.

Demande d'informations

CYBERCRIMINALITÉ

LES ARNAQUES INTERNET A CONNAÎTRE POUR NE PLUS SE FAIRE AVOIR

Présentation

Que vous vous serviez d'Internet pour acheter, vendre, télécharger ou communiquer, un arnaqueur se cache peut-être derrière votre interlocuteur.

Quels sont les signes qui ne trompent pas ? Comment les détecter pour ne pas vous faire piéger ?

Objectifs

Découvrez les mécanismes astucieux utilisés par les arnaqueurs d'Internet dans plus d'une vingtaine cas d'arnaques différents. Une fois expliqués, vous ne pourrez plus vous faire piéger.

Demande d'informations

PROTECTION DES DONNÉES

RGPD (RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES) – CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR NE PAS LE PAYER CHER

Présentation

Le Règlement Général sur la Protection de Données (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018 et toutes les entreprises, administrations et associations ne se sont pas mises en conformité. Or, quelle que soit leur taille, elles sont toutes concernées et risqueront, en cas de manquement, des sanctions financières jusqu'alors inégalées.

Au delà de ces amendes pouvant attendre plusieurs millions d'euros, de nouvelles obligations de signalement de piratages informatiques risquent désormais aussi d'entacher votre réputation. Quelle valeur lui donnez vous ? Serez-vous prêt à la perdre pour ne pas avoir fais les démarches dans les temps ?

Cette formation non seulement répondra la plupart des questions que vous vous posez, vous offrira des éléments concrets non seulement pour initier la mise en conformité de votre établissement mais surtout pour transformer ce qui peut vous sembler à ce jour être une contrainte en une véritable opportunité.

Objectifs

Cette formation a pour objectif de vous apporter l'essentiel pour comprendre et démarrer votre mise en conformité avec le RGPD dans le but à la fois de répondre à la réglementation et de prévenir en cas de contrôle de la CNIL.

Informations complémentaires

Demande d'informations

PROTECTION DES DONNÉES

RGPD (RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES) – ANALYSONS CE QUE VOUS AVEZ COMMENCÉ

Présentation

Après avoir suivi notre formation vous permettant de comprendre l'intérêt d'une telle réglementation et de savoir ce qu'il faut mettre en place pour bien démarrer, vous souhaitez aller plus loin dans la démarche de mise en conformité avec le RGPD.

Après un retour éclair sur les règles de base, nous ferons un point sur la démarche de mise en conformité que vous avez initiée ces derniers mois dans votre établissement. Nous détaillerons ensuite les démarches à réaliser en cas de détection de données sensibles et d'analyse d'impact. Enfin, nous approfondirons des démarches périphériques essentielles pour répondre à vos obligations.

Objectifs

Après avoir déjà découvert l'essentiel pour comprendre et démarrer votre mise en conformité avec le RGPD, cette formation aura pour objectif de vous perfectionner afin de devenir référent protection des données ou DPO (Data Protection Officer = Délégué à la Protection des Données).

Demande d'informations

CYBERSÉCURITÉ

DÉTECTER ET GÉRER LES CYBER-ATTAQUES

Présentation

Que vous ayez déjà été victime d'une cyber-attaque ou que vous souhaitiez l'anticiper, certaines procédures doivent absolument être respectées pour conserver un maximum de preuves et pouvoir les utiliser.

Objectifs

Que votre objectif soit de découvrir le mode opératoire pour savoir quelles sont les failles de votre système ou si vous avez été victime d'un acte ciblé avec l'intention de vous nuire, découvrez les procédures à suivre.

Demande d'informations

CYBERSÉCURITÉ

APPRENEZ À RÉALISER DES AUDITS SÉCURITÉ SUR VOTRE SYSTÈME INFORMATIQUE

Présentation

Votre système informatique a très probablement de nombreuses vulnérabilités présentées aux pirates informatiques comme de nombreux moyens de nuire à votre système informatique.

Avant de procéder à un test d'intrusion, apprenez à réaliser l'indispensable audit sécurité de votre système informatique afin d'appliquer les mesures de sécurité de base présentes dans les référentiels internationalement utilisés.

Objectifs

Vous apprendrez au cours de cette formation la manière dont doit être mené un audit sécurité sur un système informatique, quelques référentiels probablement adaptés à votre organisme et nous étudierons ensemble le niveau de sécurité informatique

de votre établissement.

Demande d'informations

CYBERSÉCURITÉ

APPRENEZ À RÉALISER DES TESTS D'INTRUSION SUR VOTRE SYSTÈME INFORMATIQUE

Présentation

Cette formation vous apporte l'essentiel de ce dont vous avez besoin pour adopter l'approche du Hacker pour mieux s'en protéger en élaborant vos tests de vulnérabilité, mettre en place une approche offensive de la sécurité informatique permettant d'aboutir à une meilleure sécurité et réaliser des audits de sécurité (test d'intrusion) au sein de votre infrastructure.

La présentation des techniques d'attaques et des vulnérabilités potentielles sera effectuée sous un angle « pratique ».

Objectifs

Cette formation vous apportera la compréhension technique et pratique des différentes formes d'attaques existantes, en mettant l'accent sur les vulnérabilités les plus critiques pour mieux vous protéger d'attaques potentielles.

Demande d'informations

QUI EST LE FORMATEUR ?

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté, diplômé en Cybercriminalité, Droit, Sécurité de l'information, informatique Légale, Investigation numérique pénale, et en

Droit de l'Expertise Judiciaire et a été pendant une vingtaine d'année à la tête d'une société spécialisée en sécurité Informatique.

Il anime dans toute le France et à l'étranger des conférences et des formations pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la Cybercriminalité et à la protection de leurs données personnelles.

A ce titre, il intervient régulièrement sur différents médias et sur La Chaine d'Info LCI pour vulgariser les sujets d'actualité en rapport avec ces thèmes.

Spécialisé en protection des données personnelles, il accompagne les établissements dans leur mise en conformité CNIL en les accompagnant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL).

Enfin, il intervient en Master II dans un centre d'Enseignement et de Recherche en Informatique, en Master Lutte contre la Criminalité Financière et Organisée, au Centre National de la Fonction Publique Territoriale et anime le blog LeNetExpert.fr sur lequel il partage et publie de très nombreuses informations sur ses thèmes de prédilection.

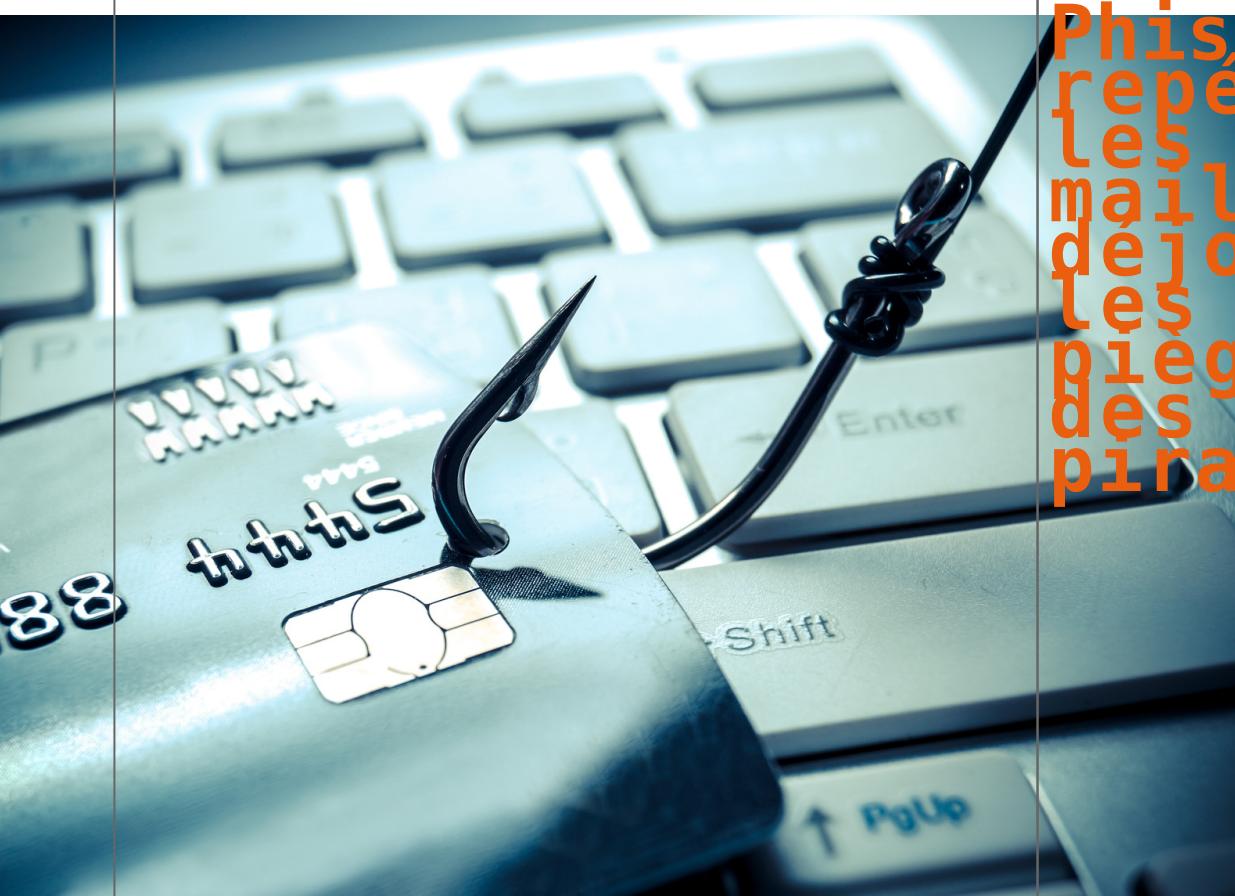
Denis JACOPINI peut facilement être contacté sur :
<http://www.leNetExpert.fr/contact>





**Phishing, repérez les faux
mails et déjouez les pièges
des pirates**

Phishing,
repérez
les faux
mails et
dejouez
les
pièges
des
pirates



Le phishing, ou hameçonnage, a pour but de vous dérober vos données personnelles en douceur, au moyen d'un simple courriel ou d'un faux site Web, depuis un ordinateur ou un mobile. Voici quelques conseils et outils pour mieux vous protéger.

Faites appel à votre bon sens et restez sur vos gardes

Lorsque vous recevez un mail censé provenir d'un portail gouvernemental ou bancaire, demandez-vous pourquoi vous le recevez et scrutez attentivement cette correspondance avant de cliquer sur le moindre lien ! Examinez l'intitulé et surtout l'adresse de l'expéditeur. Impensable que le centre des impôts vous écrive avec une adresse @free.fr ! L'inspection des éventuelles fautes d'orthographe et l'exactitude de vos infos personnelles doivent également susciter la méfiance.

En cas de doute sur l'authenticité du message reçu de votre banque ou d'un organisme officiel, prenez le temps de le contacter par téléphone. Sachez en outre que les grandes entreprises disposent de plus en plus souvent de services dédiés à la protection des données de leurs clients. Certaines proposent même depuis leur site Internet de transmettre le mail suspect ou frauduleux, c'est le cas chez EDF notamment...[lire la suite]

Denis JACOPINI : Face au développement incoercible de la cybercriminalité, suivez **nos formations** pour anticiper les prochains piratages et prochaines arnaques dont vous risquez bien de vous retrouver la cible. Nous partons du principe que le meilleurs moyen de se protéger des pirates, c'est non seulement de connaître leur mode opératoire mais de **savoir reconnaître les symptômes**.

Découvrez nos nouvelles formations : les 30 plus dangereuses arnaques sur Internet

NOTRE MÉTIER :

- FORMATIONS EN CYBERCRIMINALITE, RGPD ET DPO
- EXPERTISES TECHNIQUES / RECHERCHE DE PREUVES
- AUDITS RGPD, AUDIT SECURITE ET ANALYSE D'IMPACT
 - MISE EN CONFORMITE RGPD / FORMATION DPO

FORMATIONS EN CYBERCRIMINALITE, RGPD ET DPO : En groupe dans la toute la France ou individuelle dans vos locaux sous forme de conférences, ou de formations, de la sensibilisation à la maîtrise du sujet, découvrez nos formations ;

EXPERTISES TECHNIQUES : Pour prouver un dysfonctionnement, dans le but de déposer plainte ou de vous protéger d'une plainte, une expertise technique vous servira avant procès ou pour constituer votre dossier de défense ;

COLLECTE & RECHERCHE DE PREUVES : Nous mettons à votre disposition notre expérience en matière d'expertise technique et judiciaire ainsi que nos meilleurs équipements en vue de collecter ou rechercher des preuves dans des téléphones, ordinateurs et autres équipements numériques ;

AUDITS RGPD / AUDIT SÉCURITÉ / ANALYSE D'IMPACT : Fort de notre expérience d'une vingtaine d'années, de notre certification en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005) et des formations suivies auprès de la CNIL, nous réaliseront un état des lieux (audit) de votre installation en vue de son amélioration, d'une analyse d'impact ou de sa mise en conformité ;

MISE EN CONFORMITÉ CNIL/RGPD : Nous mettons à niveau une personne de votre établissement qui deviendra référent CNIL et nous l'assistons dans vos démarches de mise en conformité avec le RGPD (Règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel).

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

NOS FORMATIONS : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>
(Numéro formateur n°93 84 03041 84 (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle)

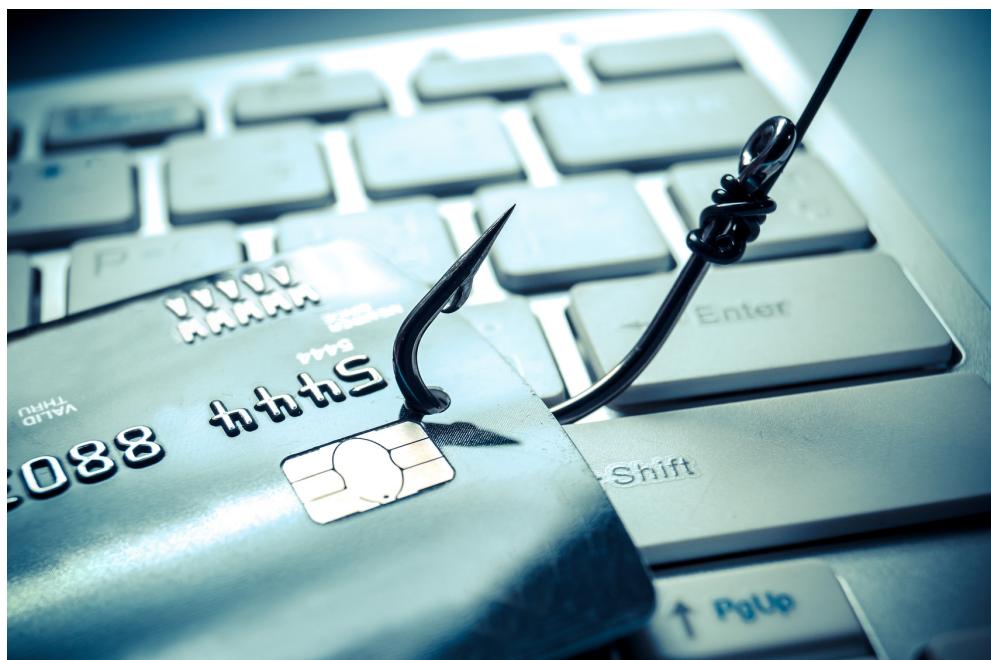


Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
(Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Source : *Phishing, repérez les faux mails et déjouez les pièges des pirates – SFR News*

Phishing, repérez les faux mails et déjouez les pièges des pirates



Phishing,
repérez
les faux
mails et
déjouez
les
pièges
des
pirates

Le phishing, ou hameçonnage, a pour but de vous dérober vos données personnelles en douceur, au moyen d'un simple courriel ou d'un faux site Web, depuis un ordinateur ou un mobile. Voici quelques conseils et outils pour mieux vous protéger.

Faites appel à votre bon sens et restez sur vos gardes

Lorsque vous recevez un mail censé provenir d'un portail gouvernemental ou bancaire, demandez-vous pourquoi vous le recevez et scrutez attentivement cette correspondance avant de cliquer sur le moindre lien ! Examinez l'intitulé et surtout l'adresse de l'expéditeur. Impensable que le centre des impôts vous écrive avec une adresse @free.fr ! L'inspection des éventuelles fautes d'orthographe et l'exactitude de vos infos personnelles doivent également susciter la méfiance.

En cas de doute sur l'authenticité du message reçu de votre banque ou d'un organisme officiel, prenez le temps de le contacter par téléphone. Sachez en outre que les grandes entreprises disposent de plus en plus souvent de services dédiés à la protection des données de leurs clients. Certaines proposent même depuis leur site Internet de transmettre le mail suspect ou frauduleux, c'est le cas chez EDF notamment...[lire la suite]

Denis JACOPINI : Face au développement incoercible de la cybercriminalité, suivez nos formations pour anticiper les prochains piratages et prochaines arnaques dont vous risquez bien de vous retrouver la cible. Nous partons du principe que le meilleurs moyen de se protéger des pirates, c'est non seulement de connaître leur mode opératoire mais de **savoir reconnaître les symptômes**.

Découvrez nos nouvelles formations : les 30 plus dangereuses arnaques sur Internet

NOTRE MÉTIER :

- FORMATIONS EN CYBERCRIMINALITE, RGPD ET DPO
- EXPERTISES TECHNIQUES / RECHERCHE DE PREUVES
- AUDITS RGPD, AUDIT SECURITE ET ANALYSE D'IMPACT
- MISE EN CONFORMITE RGPD / FORMATION DPO

FORMATIONS EN CYBERCRIMINALITE, RGPD ET DPO : En groupe dans la toute la France ou individuelle dans vos locaux sous forme de conférences, ou de formations, de la sensibilisation à la maîtrise du sujet, découvrez nos formations ;

EXPERTISES TECHNIQUES : Pour prouver un dysfonctionnement, dans le but de déposer plainte ou de vous protéger d'une plainte, une expertise technique vous servira avant procès ou pour constituer votre dossier de défense ;

COLLECTE & RECHERCHE DE PREUVES : Nous mettons à votre disposition notre expérience en matière d'expertise technique et judiciaire ainsi que nos meilleurs équipements en vue de collecter ou rechercher des preuves dans des téléphones, ordinateurs et autres équipements numériques ;

AUDITS RGPD / AUDIT SÉCURITÉ / ANALYSE D'IMPACT : Fort de notre expérience d'une vingtaine d'années, de notre certification en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005) et des formations suivies auprès de la CNIL, nous réaliseront un état des lieux (audit) de votre installation en vue de son amélioration, d'une analyse d'impact ou de sa mise en conformité ;

MISE EN CONFORMITÉ CNIL/RGPD : Nous mettons à niveau une personne de votre établissement qui deviendra référent CNIL et nous l'assistons dans vos démarches de mise en conformité avec le RGPD (Règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel).

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

NOS FORMATIONS : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>
(Numéro formateur n°93 84 03041 84 (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle)

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité »
« Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- **Mises en conformité RGPD** ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- **Formations** (et sensibilisations) à la **cybercriminalité** (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- **Recherche de preuves** téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- **Expertises de systèmes de vote électronique** ;



[Contactez-nous](#)



Réagissez à cet article

Source : *Phishing, repérez les faux mails et déjouez les pièges des pirates – SFR News*

Cybersécurité : quand les collectivités prennent la mesure du problème



A l'heure où la cybersécurité est un enjeu croissant pour les acteurs publics, les collectivités semblent se prendre enfin en main. La ville de Marseille a mis en place une initiative pour tester ses défenses. Dans le même temps, la région Hauts-de-France a, elle, été choisie pour être le théâtre d'une expérimentation de l'ANSSI.

Pour de nombreuses collectivités locales, la cybersécurité reste encore aujourd'hui un enjeu abstrait. A quelques exceptions près, ces dernières ne sont pas armées pour résister à des attaques très virulentes et aveugles. Et pourtant, les offensives font de plus en plus mal. En témoignent les dégâts causés en mai dernier par le rançongiciel WannaCry, qui a paralysé plus de 200 000 machines à travers près de 150 pays, dont des opérateurs d'importance vitale en France.

L'ampleur de l'offensive n'a fait que confirmer ce que tout le monde savait depuis longtemps : personne n'est à l'abri. Des solutions commencent toutefois à être mises en place par les collectivités elles-mêmes. Un changement de paradigme plus que nécessaire.

Marseille joue la carte prévention

La ville de Marseille a ainsi inauguré le 6 juin une initiative visant à permettre à la municipalité de tester l'efficacité de ses défenses à tous les niveaux. Concrètement, une vingtaine d'étudiants issus de l'école Polytech – l'initiative étant réalisée en partenariat avec l'Université Aix-Marseille – cherchera les éventuelles failles dont la municipalité n'aurait pas connaissance.

Les sites web, applications mais aussi les objets connectés seront passés au crible par ces « hackers éthiques ». Pour ce faire, ces derniers utiliseront SafeGouv, un service proposé par la start-up Net Guard...[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Audits RGPD
- Accompagnement à la mise en conformité RGPD
- Formation de Délégués à la Protection des Données
- Analyse de risques (ISO 27005)
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;

Le Net Expert
INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en
Protection des Données Personnelles

[Contactez-nous](#)

ou suivez nous sur



Réagissez à cet article

Source : Cybersécurité : quand les collectivités prennent la mesure du problème

Vote électronique : Confidentialité et sécurité des données a confirmé le Conseil d'Etat | Le Net Expert Informatique

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 EXPERTISES DE SYSTÈMES DE VOTES ELECTRONIQUES LENETEXPERT .fr	 RGPD CYBER LENETEXPERT MISES EN CONFORMITÉ	 SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LENETEXPERT FORMATIONS	 LENETEXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
<input checked="" type="checkbox"/>	Vote électronique : Confidentialité et sécurité des données a confirmé le Conseil d'Etat				

Le Conseil d'Etat a été amené, dans un arrêt du 11 mars 2015 n° 368748, à se prononcer sur la confidentialité et la sécurité des données à l'occasion de l'organisation d'un vote électronique pour les élections professionnelles de délégués du personnel.

En l'espèce, la CNIL, saisie d'une plainte d'un syndicat, prononce un avertissement à l'encontre d'une société n'ayant pas pris toutes précautions utiles pour préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel lors de l'élection des délégués du personnel organisée par voie électronique avec recours aux services d'un prestataire extérieur. La société et le prestataire forment un recours en annulation de cette délibération devant le Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat rejette la requête et retient qu'il résulte des dispositions du Code du travail, « dont l'objectif est de garantir la sincérité des opérations électorales par voie électronique, que l'utilisation d'un système de vote électronique pour l'élection des délégués du personnel est subordonnée à la réalisation d'une expertise indépendante lors de la conception initiale du système utilisé, à chaque fois qu'il est procédé à une modification de la conception de ce système ainsi que préalablement à chaque scrutin recourant au vote électronique ».

Dès lors, « à supposer même que le système de vote électronique en litige n'ai fait l'objet d'aucune modification de sa conception depuis sa précédente utilisation par l'entreprise, [...] une expertise indépendante était requise préalablement à sa mise en place pour les élections professionnelles organisées par la société requérante ».

Par ailleurs, « il résulte de [l'article R. 2324-5 du Code du travail sur la confidentialité des données transmises] que la transmission aux électeurs des identifiants et mots de passe leur permettant de participer au vote doit faire l'objet de mesures de sécurité spécifiques permettant de s'assurer que les électeurs en sont les seuls destinataires ». Ainsi, « c'est à bon droit que la CNIL a estimé que la transmission par simple courriel de ces données aux électeurs méconnaissait les obligations » découlant de ce même article.

En outre, le Conseil d'Etat rappelle, conformément à un arrêté ministériel du 25 avril 2007, que « le respect de ces dispositions implique nécessairement que le chiffrement des bulletins de vote soit ininterrompu », et ce dès l'émission du vote sur le poste de l'électeur jusqu'à sa transmission au fichier dénommé « contenu de l'urne électronique ».

Enfin, si l'employeur a recours à un prestataire extérieur pour l'organisation du vote électronique, il reste malgré tout responsable de ce traitement de données. Le Conseil d'Etat précise ainsi que « la circonstance que des opérations de traitement de données soient confiées à des sous-traitants ne décharge pas le responsable de traitement de la responsabilité qui lui incombe de préserver la sécurité des données ». Cela ne méconnait pas « le principe constitutionnel de responsabilité personnelle, dès lors que ces sous-traitants ont agi sur instruction du responsable de traitement ».

Le Conseil d'Etat a ainsi estimé que la sanction de la CNIL visant à rendre public l'avertissement était proportionnée au regard de la nature et de la gravité des manquements constatés, et sa publication appropriée « à la recherche de l'exemplarité ».

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

A Lire aussi :

Nouveautés dans l'organisation des votes électroniques pour les élections professionnelles

3 points à retenir pour vos élections par Vote électronique

Le décret du 6 décembre 2016 qui modifie les modalités de vote électronique

Modalités de recours au vote électronique pour les Entreprises

L'Expert Informatique obligatoire pour valider les systèmes de vote électronique

Dispositif de vote électronique : que faire ?

La CNIL sanctionne un employeur pour défaut de sécurité du vote électronique pendant une élection professionnelle
Notre sélection d'articles sur le vote électronique

**Vous souhaitez organiser des élections par voie électronique ?
Cliquez ici pour une demande de chiffrage d'Expertise**



Vos expertises seront réalisées par **Denis JACOPINI** :

• Expert en Informatique assermenté et indépendant ;

• spécialisé dans la sécurité (diplômé en cybercriminalité et certifié en Analyse de risques sur les Systèmes d'Information « ISO 27005 Risk Manager ») ;

• ayant suivi la formation délivrée par la CNIL sur le vote électronique ;

• qui n'a aucun accord ni intérêt financier avec les sociétés qui créent des solutions de vote électronique ;

• et possède une expérience dans l'analyse de nombreux systèmes de vote de prestataires différents.

Denis JACOPINI ainsi respecte l'ensemble des conditions recommandées dans la Délibération de la CNIL n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via Internet.

Son expérience dans l'expertise de systèmes de votes électroniques, son indépendance et sa qualification en sécurité Informatique (ISO 27005 et cybercriminalité) vous apporte l'assurance d'une qualité dans ses rapports d'expertises, d'une rigueur dans ses audits et d'une impartialité et neutralité dans ses positions vis à vis des solutions de votes électroniques.

Correspondant Informatique et Libertés jusqu'en mai 2018 et depuis Délégué à La Protection des Données, nous pouvons également vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

Contactez-nous

Source :
http://www.snaless.org/vote-electronique-confidentialite-et-securite-des-donnees_juri_2855.php